

SOCIETE UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING «UADH»

SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
COTEE AU MARCHE DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS
AU CAPITAL SOCIAL DE 36.953.847 DINARS TUNISIENS
SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE « EQUINOXE », 1^{er} ETAGE DU BLOC A, LES BERGES DU
LAC 2 1053 TUNIS - TUNISIE
REGISTRE DE COMMERCE : B01132242013
MATRICULE FISCAL : 1306183 C/A/M/000

CONVOCAATION POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2018

Monsieur Bassem Loukil en sa qualité de Président du Conseil d'Administration :

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société **UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING «UADH», SA** (ci-après désignée la "**Société**"), nous avons l'honneur de vous convoquer en Assemblée Générale Ordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire ;
2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
3. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration du Groupe UADH relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
4. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
5. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
6. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
7. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
8. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
9. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
10. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
11. Allocation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
12. Renouvellement du mandat de certains administrateurs de la Société ;
13. Nomination d'un nouvel administrateur ;
14. Nomination d'un nouvel administrateur représentant des petits porteurs ;
15. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes de la Société ; et
16. Pouvoirs pour formalités.

En conséquence de ce qui précède, nous vous invitons à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à Hôtel Golden Tulip Carthage sis à Avenue de la Promenade BP 606, Gammarth, Tunis-Tunisie, et ce, le **jeudi 22 Novembre 2018 à 14H00** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour susmentionné.

Salutations distinguées.

PROJET DE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2018 A 14H00

L'an deux mille dix-huit (2018) et le 22 novembre à quatorze heures (14H00), les actionnaires de la société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING «UADH», société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne, cotée au marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de trente-six millions neuf cent cinquante-trois mille huit cent quarante-sept Dinars Tunisiens (36.953.847 TND) (ci-après désignée la **Société**), se sont réunis à l'Hôtel Golden Tulip Carthage Tunis sis, Rue de la République, La Marsa 2078 – Tunisie, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration, conformément à l'avis de convocation paru au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) numéro ... du 2018, et dans les journaux quotidiens Alchourouk et le Quotidien dans leurs éditions du 2018.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chacun des actionnaires lors de son entrée en séance tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Bassem Loukil préside l'Assemblée Générale Ordinaire, en sa qualité de Président Directeur Général de la Société.

Monsieur Walid Loukil est désigné comme secrétaire.

Monsieur _____ et Monsieur _____, présents et acceptants, sont désignés comme scrutateurs.

F.M.B.Z KPMG Tunisie, représentée par Monsieur Moncef Boussanouga Zammouri, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est présente à la présente Assemblée Générale Ordinaire.

CABINET CMC, représenté par monsieur Cherif Ben Zina commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, est présent à la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Le bureau étant ainsi composé, monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, que les actionnaires de la Société, détenteurs de _____ actions composant le capital social de la Société soit _____ % du capital social de la Société sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Une copie des statuts de la Société ;
- La liste des actionnaires de la Société ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- La feuille de présence de la présente Assemblée Générale Ordinaire ;
- Le texte du projet des résolutions ;
- Les états financiers individuels et les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de la Société ainsi que le rapport consolidé ;
- Les rapports général et spécial des commissaires aux comptes de la Société ;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers du Groupe UADH ; et
- Les dossiers des candidatures au poste d'administrateur représentant des petits porteurs,

Monsieur le Président rappelle que la présente Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée en ces jours, heures et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire ;
2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
3. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration du Groupe UADH relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
4. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
5. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
6. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
7. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
8. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
9. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
10. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
11. Allocation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
12. Renouvellement du mandat de certains administrateurs de la Société ;
13. Nomination d'un nouvel administrateur ;
14. Nomination d'un nouvel administrateur représentant des petits porteurs ;
15. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes de la Société ; et
16. Pouvoirs pour formalités.

Prenant la parole, monsieur Bassem Loukil expose le rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Après discussion et échanges de vues sur les différents points à l'ordre du jour, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

Tous les actionnaires étant présents ou représentés à la présente Assemblée Générale Ordinaire, ils ratifient sans réserves ni restrictions les modes et les délais de convocation, et déclarent qu'ils ne portent nullement atteinte aux droits et intérêts respectifs des actionnaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

*des Actionnaires présents et/ou
représentés.*

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports d'activité de la Société ainsi que du rapport d'activité du Groupe UADH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

des Actionnaires présents et/ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport général des commissaires aux comptes, afférents aux états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve lesdits états financiers, se soldant par un total bilan de 122 178 028 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net bénéficiaire de 6 659 829 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

des Actionnaires présents et/ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférents aux états financiers consolidés du Groupe UADH, approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se soldant par un total bilan de 460 153 873 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net part du Groupe de 443 583 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

des Actionnaires présents et/ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et suivants et par l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à

, des Actionnaires présents ou représentés à l'exception de toute personne concernée pour sa part respective et ce, en application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de 6 659 829 Dinars Tunisiens comme suit :

Résultat net de l'exercice	6 659 828,891
Résultats reportés	5 985 782,952
Bénéfices avant prélèvement de réserve légale	12 645 611,843
Réserve légale	632 280,592
Bénéfice distribuable	12 013 331,251
Dividendes à distribuer	-
Reliquat à reporter à nouveau	12 013 331,251

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

des Actionnaires présents et/ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

des Actionnaires présents et/ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 6.000 Dinars Tunisiens net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

des Actionnaires présents et/ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit en rémunération de leur activité, la somme globale de 7.000 Dinars Tunisiens net pour l'exercice 2017. Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

des Actionnaires présents et/ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que certains mandats des administrateurs de la Société, monsieur Amor Najai et la société Loukil Investment Group SA représentée par monsieur Bassem Loukil, arrivent à expiration et décide de renouveler leurs mandats, en tant qu'administrateurs de la Société et ce, pour un mandat de trois (3) nouvelles années, venant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

des Actionnaires présents et/ou représentés.

Messieurs Amor Najai et Bassem Loukil représentant de la société Loukil Investment Group SA, présents à la présente Assemblée, déclarent accepter le renouvellement de leurs fonctions d'administrateurs de la Société.

ONZIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration prend acte du décès de l'administrateur de la Société monsieur Chokri Mamoghli et décide de nommer monsieur Laaroussi Bayoudh titulaire de la carte d'identité nationale émise le à sous le numéro , en qualité d'administrateur de la Société et ce, pour un mandat de trois (3) ans venant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

des Actionnaires présents et/ou représentés.

Monsieur Laaroussi Bayoudh, présent à la présente Assemblée, déclarent accepter sa nomination en tant qu'administrateur de la Société.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir fait l'élection d'un candidat de la liste des candidats pour le poste d'Administrateur représentant des petits porteurs, décide de nommer monsieur

, titulaire de la carte d'identité nationale émise le _____ à _____ sous le numéro _____, en qualité d'administrateur représentant des petits porteurs au sein du Conseil d'Administration de la Société et ce, pour un mandat de trois (3) ans couvrant les exercices de 2018, 2019 et 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à _____ des Actionnaires présents et/ou représentés.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat du Commissaire aux Comptes de la Société, FMBZ KPMG TUNISIE SA, représentée par monsieur Moncef Boussannouga Zammouri, arrive à expiration et décide de renouveler son mandat, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société, et ce pour un mandat de trois (3) nouvelles années, venant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à _____ des Actionnaires présents et/ou représentés.

Société FMBZ KPMG TUNISIE SA, représentée par monsieur Moncef Boussannouga Zammouri, présent à l'Assemblée, déclare accepter le renouvellement de ses fonctions en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à toutes personnes mandatées à l'effet d'accomplir toutes formalités légales nécessaires et toutes autres formalités légales (notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à _____ des Actionnaires présents et/ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à _____ heures (_____ H _____).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été approuvé après lecture par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

Monsieur Bassem Loukil

Monsieur Walid Loukil

LES SCRUTATEURS

Monsieur

Monsieur